

« Je ne suis plus nanti de cette affaire, le tribunal militaire n'a fait jusqu'à présent aucune démarche, puisque je n'ai pas connaissance que les témoins aient été appelés. Le général Gautier-Kerveguen pourra vous donner des éclaircissemens sur les suites de la procédure et je ne crois pas qu'elle soit terminée de sitôt. J'ai fait passer votre lettre au citoyen Chaix à Nice par une voye sure après avoir fait apposer mon cachet et y avoir mis mon vû; ce que j'ai été obligé de faire pour qu'elle lui parvint.

« J'ai peut-être omis, Citoyen représentant, quelques détails mais je crois vous en avoir dit assés pour vous mettre au fait d'un événement qui prive la République d'un honnête homme et d'un bon général, d'après ce que j'en ai ouï dire. Je partage bien sincèrement l'affliction que procure cette perte à ses parents et à ses amis et n'ai jamais si bien senti les désagrémens de ma place que dans cette circonstance où elle m'a forcée à faire ce qui me répugnoit à ma sensibilité et à ma délicatesse.

« Salut et fraternité,

« RAIMOND aîné, J. D. P.

« P. S. — On m'a assuré que le citoyen Casabianca,

---

vent dans dernières lettres. Il l'accuse de l'avoir calomnié auprès du ministre de la guerre. Résolu à se défendre, il déclare, huit jours environ avant son assassinat, que s'il peut se procurer la preuve matérielle de la dénonciation, il le fera honteusement chasser du corps législatif.

Il est horrible de penser que l'assassin était un homme assez froidement sanguinaire et assez lâche pour tâcher, après son forfait, de disposer des indices trompeurs dans le but de détourner les soupçons et d'ôter injustement l'honneur et la vie au beau-frère et au secrétaire du général.